

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 12/03/2010

Réception par le Prefet : 12/03/2010

Publication : 19/03/2010



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2010-4-8-4

Séance du vendredi 12 mars 2010

### RECONSTRUCTION DU COLLEGE JULES VERNE, A ILLZACH

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG 2009-5-8-4 du Conseil Général du 9 décembre 2009, relative à la politique des actions éducatives en 2010, donnant délégation à la Commission Permanente pour le suivi des dossiers,
- VU la délibération n° CG 2009-5-1-11 du Conseil Général du 10 décembre 2009 fixant le budget primitif du Département pour 2010,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Attribue au collège Jules Verne, à ILLZACH, une subvention exceptionnelle de 83 000 €, à l'occasion de la reconstruction du collège.

Ce montant est à prélever sur les crédits inscrits au BP 2010 (programme E653, chapitre 65, nature 65511, fonction 221).

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions